



Des Congés payés Refusé

Par **lindadid**, le **16/01/2015** à **09:26**

bonjour,
je suis infirmière de nuit dans une clinique.
l'été 2014 j'ai pris 12cp à ce jour il m'en reste 15 que je dois liquider avant le 30/04, j'ai donc posé 5cp en février, 5 en mars et 5 en avril. À savoir mon roulement est sur 2 semaines: semaine 1 lundi vendredi samedi dimanche (se sont les jours travaillés) semaine 2: mardi mercredi jeudi à savoir également je travaille 1 weekend sur 2 ma grosse semaine commence donc quand j'attaque mon WE. Nous sommes seulement 2 équipes la nuit chacune est composée d'une IDE et d'une AS. À savoir également que sur la période que je pose les jours de repos sont également comptés en cp. De ce fait, pour prendre le moins de cp sur des jours de repos je les ai posés de la façon suivante: vend sam dim lun mar soit 5jr pris. La direction m'accorde mes cp de février et m'oblige à en prendre 6 !!!! (est-ce normal???) mais me refuse ceux de mars car par souci d'équité je ne dois pas prendre que des WE et refus pour avril car 4sem aurait dû être pris entre le 1/05 et 31/10/14 et resterait 1 sem pour 2015. Que faire??? On a-t-il le droit de me refuser mes cp???

Par **P.M.**, le **16/01/2015** à **11:18**

Bonjour,
C'est l'employeur qui normalement fixe les dates des congés payés même s'il peut laisser la salariée exprimer une préférence...
Le décompte commence le premier jour ouvré qui aurait dû être travaillé pour se terminer le dernier jour ouvrable avant la reprise lorsqu'ils sont gérés en jours ouvrables et l'acquisition de 2,5 jours ouvrables par mois de travail + jours supplémentaires éventuels dont ceux de fractionnement...
Normalement en dehors des jours supplémentaires, sur l'année, cela devrait donc vous permettre d'avoir 5 semaines de congés payés...
Je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel, s'il y en a dans l'entreprise...